

### **Engagement au respect du *Money Markets Code* du Royaume-Uni**

La Banque Nationale du Canada et la Financière Banque Nationale inc. (BNC) reconnaissent par les présentes que le UK *Money Markets Code* (le « Code ») représente un ensemble de principes généralement reconnus comme de bonnes pratiques de marché sur les marchés monétaires du Royaume-Uni. BNC confirme qu'elle est un participant du marché du Royaume-Uni au sens de *UK Market Participant* défini par le Code et s'est engagée à mener ses activités sur les marchés monétaires du Royaume-Uni dans le respect des principes du Code.

Plus précisément, de manière proportionnelle à la taille et à la nature de ses activités sur les marchés monétaires du Royaume-Uni, BNC a établi et mis en application des politiques et des méthodes en accord avec le Code (dans la mesure où le Code n'est pas en conflit avec le droit applicable). En conséquence, la haute direction examinera celles-ci régulièrement pour s'assurer qu'elles restent pertinentes et efficaces.

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**

Date : 8 septembre 2025